



# Rapport annuel

## 2025



OFFICE  
DE CONSULTATION  
PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL



# Remerciements

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tient à remercier tous ses collaborateurs et toutes ses collaboratrices pour leur contribution à la promotion et à la réalisation des activités de l'Office en 2025.

L'OCPM profite également de l'occasion pour remercier les groupes, organismes, citoyennes et citoyens, fonctionnaires et promoteurs qui ont participé aux diverses consultations publiques.

Les séances de consultation publique tenues par l'OCPM ont connu, cette année encore, un franc succès grâce à l'engagement de tout le personnel administratif et élus des arrondissements et de la Ville de Montréal.

C'est grâce à la bonne volonté de toutes et tous que les consultations publiques de l'Office ont pu atteindre leur objectif premier : transmettre l'information et les données pertinentes sur les divers projets aux Montréalaises et aux Montréalais, en vue de recueillir leurs opinions et leurs commentaires et de formuler des recommandations aux élus et élues.



## Table des matières

Message du président	1
Des nouvelles de l'OCPM	3
Faire la démonstration de l'impact des travaux de l'OCPM	7
Consultations publiques	9
Rayonnement	24
Données financières	29
Annexes	31

# Message du président

Avec l'année 2025 se termine un cycle de transition pour l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Amorcée à mon arrivée en poste en janvier 2024, cette période a été marquée par divers facteurs porteurs de changements structurels importants.



Soulignons en particulier les deux éléments suivants :

- des modifications à la Charte de la Ville de Montréal faisant entre autres de l'OCPM un service de l'administration, même s'il conserve son indépendance dans la conduite de sa mission;
- un rapport d'audit du Bureau de la vérificatrice générale (BVG) de la Ville de Montréal sur la gouvernance et le cadre de gestion de l'OCPM.

Les ajustements aux pratiques et aux encadrements découlant des modifications à la Charte ont été rapidement apportés au cours de l'année 2024. En ce qui concerne le rapport du BVG, un plan d'action comprenant des engagements à réaliser au plus tard en août 2025 a été adopté et mis en œuvre. L'OCPM devait par exemple se doter d'un cadre de gouvernance, optimiser son processus budgétaire et sa gestion des ressources, puis mettre en place un encadrement et des mécanismes de surveillance pour le recrutement, la désignation, l'évaluation et le renouvellement des commissaires.

C'est sur la base de ces nouveaux mécanismes que nous avons conduit pour une première fois en 2025 une procédure ouverte pour le recrutement de commissaires. Au terme de cet exercice, sept nouveaux commissaires ayant des profils et des parcours riches et diversifiés ont joint nos rangs.

Tous ces engagements ont été effectués dans les temps, à l'exception de celui visant le dépôt d'un plan stratégique. La démarche est en cours et sera achevée au printemps 2026. En cohérence avec sa mission, l'OCPM a tenu à réaliser une démarche de diagnostic ancrée auprès des différents publics, collaborateurs et collaboratrices.

C'est d'ailleurs cette démarche de planification stratégique qui marque officiellement la fin de la période de transition : elle constitue à cet égard un tremplin mobilisateur pour une nouvelle phase de développement.

Par ailleurs, soulignons qu'en 2025, l'Office ne s'est pas contenté de mettre en place des améliorations en matière de gouvernance et de gestion. L'équipe a aussi travaillé d'arrache-pied pour mener à terme la réalisation de six consultations, dont un mandat d'envergure sur la cohabitation sociale et l'itinérance. L'Office a ainsi rejoint près de 9 000 personnes dans le cadre de ses activités.

Au terme de cette phase de transition, je me rappelle que plusieurs proches m'ont trouvé bien courageux de me lancer dans cette aventure en janvier 2024. Il en fallait certes un peu, mais je ressentais surtout à l'époque un puissant appel à mettre à profit mon expertise pour contribuer à préserver la riche histoire et la mission essentielle de l'OCPM.

Aujourd'hui, je suis encore plus convaincu de la valeur et de la pertinence de cette mission.

J'aimerais conclure en soulignant que rien de tout cela n'aurait été possible sans le professionnalisme et la résilience de l'équipe de l'Office. Je tiens à remercier chacune et chacun pour leur engagement et pour la manière exemplaire dont ils ont accompagné cette transition, qui n'a pas toujours été simple. Je me sens privilégié de pouvoir compter au quotidien sur une équipe aussi dévouée, ainsi que sur des commissaires dont l'expertise et la rigueur constituent un appui essentiel à l'accomplissement de notre mission.

# Des nouvelles de l'OCPM



Laurent-Olivier  
Analyste

## Une équipe renouvelée

En 2025, l'Office a connu beaucoup de changements au sein de son équipe. Deux membres du personnel ont pris une retraite bien méritée après plus de seize ans de loyaux services.

À cet égard, nous remercions Gilles Vézina, qui a au cours de sa carrière échangé avec passion avec des milliers de citoyennes et de citoyens afin de les renseigner sur les processus de l'Office et de faciliter leur prise de parole devant les commissaires. Nous saluons également l'engagement de Lizon Levesque, secrétaire de direction, qui a su apporter un soutien essentiel aux équipes de gestion et aux commissions en plus de remplir avec brio un rôle essentiel de révision linguistique pour des dizaines de publications de l'Office grâce à la qualité de son français hors pair.

Durant l'année 2025, l'Office a également renouvelé son bassin de commissaires. Pour la toute première fois, une procédure de renouvellement, de recrutement et de désignation des commissaires a été mise en place afin d'assurer la rigueur et la transparence du processus.

Nous saluons les neuf commissaires qui ont choisi de ne pas renouveler leur mandat et soulignons leur dévouement au cours des dernières années. Par la même occasion, nous remercions les seize commissaires qui ont renouvelé leur mandat pour leur engagement continu. Enfin, nous accueillons avec enthousiasme les sept nouveaux commissaires retenus au terme du processus de recrutement, et remercions toutes les personnes ayant démontré un intérêt pour cette fonction. Nous avons pu constater que l'Office est toujours une institution suscitant beaucoup d'intérêt et d'admiration!



## Suivi du rapport de la vérificatrice générale

En 2024, le Bureau de la vérificatrice générale a déposé un rapport d'audit identifiant certaines lacunes sur le plan de la gestion et a formulé à cet égard des recommandations à l'attention de l'OCPM et de la Ville de Montréal. L'Office s'est engagé à donner suite aux cinq recommandations le concernant. L'équipe de gestion s'est attelée à la tâche avec diligence afin d'adopter des pratiques de gestion rigoureuses, de développer de nouveaux outils et de mettre en place les processus de contrôle exigés. C'est avec fierté que l'OCPM a pu répondre en tout point aux recommandations. À cet effet, l'Office a notamment déposé au conseil municipal son nouveau code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires. Le Bureau du contrôleur général était également désigné dans les recommandations du plan d'action, où il était chargé de procéder à un audit de conformité à l'égard de l'Office et du cadre de gouvernance mis en place. Cet audit s'est déroulé au courant de l'automne, et le rapport, déposé en janvier 2026, souligne la rigueur dont fait preuve l'Office et confirme la conformité de ses processus. Une dernière recommandation, soit celle d'adopter un plan stratégique, est toujours en cours de réalisation et devrait être complétée en mars 2026.

## Démarche de planification stratégique

Comme souligné précédemment, dans son rapport d'audit, la vérificatrice générale a souligné le fait que l'Office n'avait encore réalisé aucun exercice de planification stratégique en plus de vingt ans d'existence. L'arrivée d'une nouvelle direction durant la phase de transition constituait une excellente occasion d'entamer un tel exercice. L'équipe de gestion s'est donc engagée à amorcer le processus en 2025.

Fidèle à ses principes fondateurs, l'OCPM a souhaité réaliser un large exercice participatif, en s'assurant de rejoindre les citoyennes et les citoyens, de même qu'une diversité d'acteurs du milieu. Pour ce faire, l'Office a sollicité les services d'une organisation spécialisée dans ce domaine. Une démarche de diagnostic réalisée à l'automne 2025 a permis de cerner les grands enjeux auxquels l'Office doit répondre, en tenant compte de ses faiblesses, en misant sur ses forces et en se préparant à faire face aux menaces et à saisir les opportunités qui se présentent. Les diverses activités réalisées — des entrevues individuelles, des ateliers de groupe, des groupes de discussion et un sondage — ont permis de rejoindre plus de 600 personnes.

Le plan stratégique élaboré au terme de cette démarche sera déposé le 31 mars 2026.



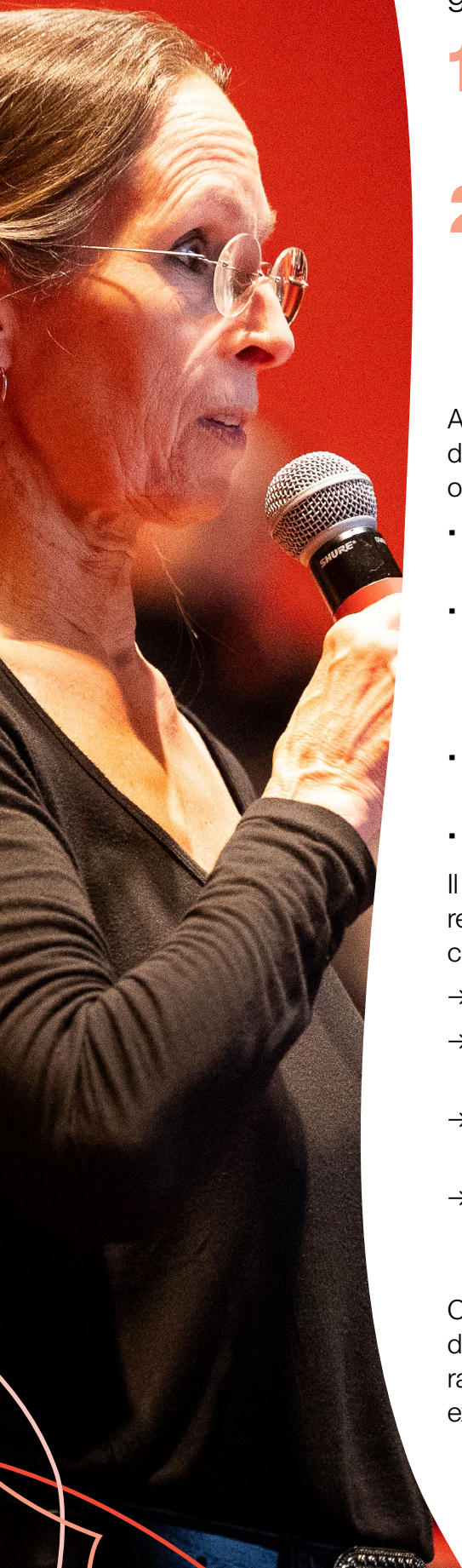


## B3P : une communauté de pratique en plein essor

À l'initiative du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), les acteurs institutionnels du domaine de la participation publique du Québec ont exprimé le besoin et la volonté de se regrouper afin d'échanger sur les défis et les bonnes pratiques. En 2025, l'OCPM a accepté de prendre le leadership du comité de coordination de la communauté de pratique B3P (Bonnes pratiques en participation publique) pour ses deux premières années d'existence. L'Office a accueilli ses homologues du Québec à l'occasion du lancement officiel de la communauté de pratique en avril 2025. Des occasions de réseautage, une conférence de chercheurs sur les communautés de pratique et l'adoption d'un cadre de mission, de principes et de règles de conduite figuraient au programme. L'OCPM a également coordonné un webinaire en ligne sur l'évaluation dans la participation publique à l'automne, qui a rassemblé plus de 80 personnes issues des diverses organisations membres.

# Faire la démonstration de l'impact des travaux de l'OCPM





Par ses activités, l'OCPM cherche à répondre à deux grands objectifs :

- 1 Permettre aux citoyennes et citoyens de s'exprimer sur des projets ou des enjeux qui les touchent;
- 2 Permettre aux personnes élues et à l'administration de la Ville de Montréal de prendre des décisions éclairées en s'appuyant sur les préoccupations et les propositions des citoyennes et citoyens.

Alors que le premier objectif se mesure assez bien, il en va autrement du second. Il s'agit pourtant d'une information essentielle puisqu'elle offre des réponses à des questions cruciales :

- Est-ce que les rapports de l'OCPM influencent réellement les décisions?
- Est-ce que la démarche de consultation, en soi, entraîne des retombées positives dans la dynamique sociale (sentiment d'appartenance au milieu de vie, littéracie, meilleure compréhension des enjeux, acceptabilité, etc.)?
- La démarche de consultation a-t-elle permis à la population de bien comprendre les enjeux?
- Quel est le niveau de confiance envers l'OCPM?

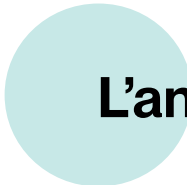
Il faut savoir en outre que, lorsqu'on peut faire la démonstration des retombées positives des travaux de consultation, cela alimente un cercle vertueux :

- La population a davantage confiance en l'OCPM;
- Il devient dès lors plus facile de la mobiliser à participer aux travaux;
- Plus de citoyennes et citoyens s'informent sur les enjeux et contribuent au dialogue;
- D'une certaine manière, cela incite la Ville à donner suite aux recommandations ou justifier publiquement sa décision de ne pas le faire.

C'est dans ce contexte que l'OCPM a entrepris de mieux documenter les retombées de ses démarches de consultation. Le rapport annuel offre d'ailleurs une tribune de choix pour faire cet exercice.

# Consultations publiques





# L'année en chiffres

**6 833**  
contributions  
citoyennes\*



**159**  
activités en  
présentiel



**8 967** personnes  
rejointes



**12 247**  
participations  
aux activités  
en ligne



**81 442**  
visiteurs  
au site Web



**760**  
participations  
aux activités  
en salle



**6 489**  
abonnés à  
l'infolettre



Réseaux sociaux \*\*

-  **11 939** abonnés
-  **4 419** abonnés
-  **890** abonnés
-  **719** abonnés



\* La statistique des contributions citoyennes ne comptabilise pas celles des consultations dont les activités ont eu lieu en 2024 et le rapport publié en 2025. Elles ont été comptabilisées dans le rapport d'activité 2024.

\*\* En date du 27 janvier 2026



**PUM**  
2050

## Plan d'urbanisme et de mobilité 2050

VILLE DE MONTRÉAL

Activités de consultation en 2024  
Rapport publié en mars 2025

### En chiffres

3 583 contributions citoyennes

204 participations en salle

5 117 participations en ligne

8 904 personnes rejointes

Amorcée en 2024, la consultation sur le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM 2050) a été l'une des démarches les plus structurantes pour la Ville de Montréal de l'histoire de l'OCPM.

Entre les mois de mai et de novembre 2024, l'OCPM a réaffirmé sa position comme acteur de premier plan de l'innovation en matière de participation publique à Montréal en organisant une multitude d'activités publiques, d'ateliers, de séances d'audition et de collecte d'opinions en ligne. L'objectif était ici d'offrir un espace sécuritaire, inclusif et accueillant où la population était invitée à réfléchir collectivement à la ville du futur.

La démarche a permis **de rejoindre près de 9 000 personnes et de générer un peu plus de 3 500 contributions citoyennes** sur lesquelles les commissaires se sont ensuite appuyés afin de formuler **28 recommandations** couvrant tous les grands axes du projet du PUM. Certaines des recommandations les plus marquantes insistaient sur l'importance d'accélérer la transition socioécologique, alors que d'autres soulignaient la nécessité de rendre les milieux de vie plus résilients et adaptés aux réalités climatiques futures. Il était également essentiel pour la commission de porter une attention particulière aux questions d'équité territoriale et d'inclusion afin d'assurer que le PUM 2050 puisse bénéficier à l'ensemble de la population, y compris les personnes et communautés les plus vulnérables.

En somme, cette démarche aura permis de dégager une vision commune et ambitieuse, mais ancrée dans la réalité des besoins exprimés par la population, pour une ville plus équitable, inclusive et pérenne.

## L'impact de la démarche de consultation et du rapport de l'OCPM

### Vers un nouveau plan d'urbanisme et de mobilité : les retombées des consultations publiques

Le rapport sur le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 marquait l'aboutissement d'un processus comprenant deux vastes phases de consultations publiques.

Tout d'abord, lors de la consultation Réflexion 2050, la population a pu s'exprimer sur le Projet de ville, un document de vision produit par la Ville de Montréal et jetant les bases de la réflexion sur la question suivante : « À quel futur rêvons-nous pour Montréal d'ici 2050? ». Le rapport de la commission a nourri la réflexion de la Ville dans l'élaboration de son projet de PUM 2050.



Le projet de PUM a ensuite été soumis à la population dans le cadre d'une nouvelle consultation publique, intitulée PUM 2050. À l'analyse, on remarque que la Ville de Montréal a tenu compte d'un bon nombre de recommandations et apporté les modifications nécessaires au PUM pour son adoption finale.

La commission avait notamment soulevé le fait que la culture semblait absente du projet du PUM, et relevé l'importance de **reconnaître le caractère identitaire et distinctif de Montréal**. À cet effet, la Ville a donc bonifié la vision du PUM pour inclure des particularités propres à Montréal et rajouté un 4e principe directeur portant sur la vitalité culturelle et la qualité du design.

La consultation Réflexion 2050 avait permis de mettre en lumière que la crise du logement était plutôt une crise de l'abordabilité du logement, ce qui a été introduit dans le projet de PUM. La commission a émis plusieurs recommandations concernant le logement à but non lucratif et le développement de l'habitation. Plusieurs modifications ont été apportées en ce sens, notamment l'inscription au PUM du **zonage différencié pour le logement social et abordable, la bonification des stratégies en matière d'habitation, ainsi que des mesures pour l'accélération d'octroi des permis de construction**.

La commission a également questionné la capacité de mise en œuvre d'un projet de PUM aussi ambitieux et important, qui vise à encadrer le développement de la ville pour les 25 prochaines années, et a ainsi recommandé à la Ville de se doter d'un plan d'action concret et détaillé, et de privilégier des mécanismes de concertations, tout en instaurant des mécanismes de suivis et de redditions de comptes. En réponse à ces enjeux, l'adoption finale du PUM a été accompagnée du **dépôt d'un plan d'action concret** priorisant les actions pour 2025-2030, et le chapitre 7 a été bonifié pour venir confirmer l'importance de la culture de planification et de mise en œuvre collective.

Les révisions ultérieures du PUM offriront de nouvelles occasions de puiser dans les contributions recueillies lors des consultations et de solliciter la participation de la société montréalaise.



# Ray-Mont Logistiques: Secteur Assomption Sud

ARRONDISSEMENT : MERCIER—  
HOCHELAGA-MAISONNEUVE

Activités de consultation en 2024  
Rapport publié en mars 2025

## En chiffres

166 contributions citoyennes

101 participations en salle

1 702 participations en ligne

1 969 personnes rejointes

La consultation portant sur le site Ray-Mont Logistiques s’est déroulée dans un contexte particulièrement sensible, attribuable à la fois à l’importante mobilisation citoyenne en opposition au projet et à la judiciarisation du dossier.

Le projet soumis à la consultation avait pour objet l’optimisation des activités de Ray-Mont Logistiques par la construction, la transformation et l’occupation de bâtiments sur son site. Il impliquait également la réception, le transbordement et l’entreposage de conteneurs et de marchandises à partir de trains et de camions.

Il s’agissait là d’une occasion taillée sur mesure pour que l’OCPM démontre une nouvelle fois sa capacité à mener des consultations utiles et pertinentes malgré un contexte sensible marqué par des opinions polarisées et polarisantes.

Entre les mois de septembre et de novembre 2024, ce sont **près de 2 000 personnes** qui ont saisi l’occasion de s’informer, de poser leurs questions ainsi que de s’exprimer dans le cadre des activités de consultation.

L’analyse des **166 contributions citoyennes** a mené à la formulation de **5 recommandations**. Parmi celles-ci, la commission recommandait entre autres à la Ville, en partenariat avec Ray-Mont Logistiques (RML), le Canadien National (CN) et le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), de procéder à une évaluation complète du projet et des impacts actuels et futurs des activités de Ray-Mont Logistiques pour la population riveraine, ainsi que de proposer un plan d’ensemble pour le secteur.



## L'impact de la démarche de consultation et du rapport de l'OCPM

La grande majorité des participants à la consultation, pour la plupart fermement opposé aux activités industrielles à proximité de leur résidence, demeurera assurément amère du résultat. Il faut néanmoins reconnaître que la démarche de consultation a entraîné plusieurs engagements, actions et interventions de la part de l'Arrondissement en réponse aux recommandations de l'OCPM ainsi qu'à certaines préoccupations des personnes participantes.

Dans sa réponse aux recommandations de l'OCPM, l'Arrondissement souligne qu'elle a tenté de suivre la recommandation principale de l'Office à l'effet de sursoir à l'adoption des modifications réglementaires. Malheureusement, elle n'a pas obtenu le consentement nécessaire du promoteur à cette fin.

En contrepartie, elle mentionne avoir obtenu une **augmentation de la contribution du promoteur au reboisement**, sur site et hors site. Cela représente 184 arbres sur le site (+48% par rapport au plan proposé) et 1610 arbres dans le secteur Assomption-Sud-Longue-Pointe. La Ville de Montréal entend aussi prendre toutes les mesures possibles pour **renforcer la surveillance des impacts** sur les milieux résidentiels avoisinants, notamment en ce qui concerne la qualité de l'air, le bruit et les vibrations. Ces données seront en outre rendues accessibles et diffusées publiquement auprès des citoyens concernés.

De plus, la Ville de Montréal fait sienne la recommandation de la commission de mettre en place un **comité de suivi des activités de RML**, qui permettra d'assurer un dialogue continu entre l'entreprise, les citoyennes et citoyens, les représentants des différents paliers de gouvernement ainsi que les acteurs économiques du secteur.

Sur une note plus globale, soulignons enfin que cette consultation a offert un espace sécuritaire où ont pu avoir lieu des discussions franches et parfois émotionnelles sur la cohabitation en milieu urbain et sur les frictions qui peuvent découler de la proximité entre les usages industriels et résidentiels. En effet, au moment où le projet divisait et occupait une place importante dans l'espace public, la consultation a offert à la communauté un lieu de dialogue pour exprimer ses préoccupations et ses frustrations, poser des questions et partager ses aspirations pour l'avenir du secteur.



## Ancien couvent des Franciscains

ARRONDISSEMENT :  
ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE

Activités de consultation en 2024-  
2025

Rapport publié en avril 2025

### En chiffres

73 contributions citoyennes

43 participations en salle

519 participations en ligne

635 personnes rejointes

Situé au cœur de l'arrondissement de Rosemont—La PetitePatrie, le domaine de l'ancien couvent des Franciscains possède une valeur patrimoniale dont la richesse est pleinement établie : son imposant monastère, son boisé et même sa chapelle moderniste représentent depuis longtemps des symboles forts gravés dans la mémoire collective du quartier.

Le projet présenté à la population proposait une requalification audacieuse :

- la densification du site par la construction de 650 à 750 logements privés ainsi que de 100 à 150 logements sociaux;
- la réhabilitation du monastère, du cloître et de son jardin à des fins communautaires;
- la démolition de la chapelle et de l'ancienne infirmerie;
- la préservation d'une large portion du boisé, appelée à devenir un agrandissement du parc du Bois-des-Pères.

Entre les mois de décembre 2024 et de janvier 2025, la population montréalaise était appelée à s'informer sur le projet et à poser des questions afin de se prononcer sur l'avenir du site.

À la suite de l'analyse des **73 contributions citoyennes**, la commission a formulé **12 recommandations**. Tout en recommandant la réalisation du projet, la commission proposait notamment de moduler les échelles de hauteur des bâtiments afin de réduire la hauteur maximale prévue de 23 étages, de confirmer un statut de conservation pour l'ensemble du boisé et de prévoir des mécanismes de concertation pour faciliter l'intégration du projet.



## L'impact de la démarche de consultation et du rapport de l'OCPM

L'analyse du tableau de suivi des recommandations publié par l'Arrondissement permet de constater que les recommandations ont sans aucun doute contribué à mieux encadrer la transformation du site.

Tout d'abord, des critères visant à assurer la **qualité architecturale du bâtiment patrimonial** ont été intégrés, tandis que des conditions ont été prévues dans un accord de développement afin d'exiger la préparation d'un **plan de réutilisation des déchets**, favorisant ainsi une meilleure valorisation des matériaux nobles.

Ensuite, les **usages permis à l'intérieur du couvent sont maintenant mieux encadrés** grâce à des ajustements apportés au projet de règlement et un accord de développement quant à la cession du couvent à un organisme d'utilité sociale a été incorporé au projet.

En ce qui concerne les hauteurs, le **nombre d'étages prévu a été révisé à la baisse** afin de répondre aux inquiétudes soulevées par la population.

Finalement, la configuration de l'accès au site sera revue par le promoteur afin de favoriser une **circulation plus sécuritaire** des piétons et des cyclistes.



## Piétonnisation permanente de la rue Wellington

ARRONDISSEMENT : VERDUN

Activités de consultation en 2025  
Rapport publié en mai 2025

### En chiffres

1 770 contributions citoyennes

184 participations en salle

1 585 participations en ligne

3 539 personnes rejointes

Nommée « rue la plus cool au monde » par le magazine *Time Out* en 2022, la rue Wellington, située dans l'arrondissement de Verdun, n'a plus besoin de présentation. L'une des principales raisons qui expliquent l'engouement envers cette grande artère montréalaise est sans doute sa piétonnisation en période estivale.

La consultation menée par l'OCPM est l'aboutissement d'une démarche citoyenne s'appuyant sur le droit d'initiative prévue à la Charte montréalaise des droits et responsabilités. En avril 2023, un résident du secteur a utilisé cette disposition pour réclamer de l'arrondissement de Verdun la tenue d'une consultation publique sur la piétonnisation en permanence de la rue Wellington. Par la suite, une forte mobilisation citoyenne a permis de recueillir le nombre requis de 3 031 signatures. À l'été 2024, à la demande de l'arrondissement, la Ville de Montréal confiait le mandat de consultation à l'OCPM.

Le fort engagement de la population face à cette question a rapidement été mis en évidence lors des activités de consultation, qui ont donné lieu à des échanges dynamiques et souvent passionnés sur des thèmes tels que l'accessibilité universelle, la circulation, l'adéquation entre les aspects logistiques et les réalités des résidents et des commerçants, ainsi que la cohabitation entre les différents types d'usagers.

La commission a rédigé **4 recommandations**, dont celle de ne pas aller de l'avant pour l'instant avec la proposition de piétonnisation permanente d'un tronçon de la rue Wellington.

En fin de compte, l'importante mobilisation à l'origine du projet s'est traduite par une forte participation à la consultation : un total de **3 539 personnes rejointes et 1 770 contributions citoyennes**.



## L'impact de la démarche de consultation et du rapport de l'OCPM

Emboîtant le pas aux recommandations de l'OCPM, l'Arrondissement estime que les conditions essentielles à la réussite d'un tel projet ne sont pas actuellement réunies, dans la mesure où le succès de la piétonnisation estivale repose notamment sur un programme de financement de la Ville de Montréal.

Les retombées de cette consultation ne s'arrêtent toutefois pas là. En effet, à la suite de la démarche et en concordance avec la recommandation de mettre en place des dispositifs favorisant la réduction des nuisances associées à la piétonnisation estivale, plusieurs nouvelles mesures ont été ajoutées. On y retrouve, entre autres :

- la mise en place d'un **comité de suivi des travaux** en périphérie afin d'évaluer l'impact des chantiers sur la mobilité;
- **l'élargissement du périmètre desservi** par un service de taxi destiné aux personnes ayant des limitations fonctionnelles;
- la révision de la signalisation des stationnements pour en **améliorer la visibilité et l'accessibilité**;
- l'ajout de **zones ombragées**, incluant des haltes fraîcheur et une place publique.

Pour l'année 2026, l'Arrondissement s'engage à poursuivre l'intégration des recommandations formulées par l'OCPM afin d'améliorer l'expérience de la piétonnisation estivale et de réduire sensiblement la place de l'automobile sur la rue Wellington, au-delà de la période estivale de piétonnisation.

En fin de compte, malgré des opinions opposées et parfois très tranchées, la consultation a réussi à faire émerger des zones de rapprochement ainsi qu'un réel désir collectif de réfléchir à un partage plus harmonieux et plus humain de l'espace public.



## Itinérance et cohabitation sociale à Montréal

VILLE DE MONTRÉAL

Activités de consultation en 2024-2025

Rapport publié en juillet 2025

### En chiffres

910 contributions citoyennes

173 participations en salle

2 820 participations en ligne

3 903 personnes rejointes

Le 8 juillet 2024, le comité exécutif a confié à l'OCPM le mandat de consulter la population montréalaise sur l'implantation harmonieuse des ressources en itinérance et la cohabitation sociale à Montréal. Cette consultation se présentait comme une occasion unique d'offrir un espace d'écoute et d'échange constructif consacré à cet enjeu profondément complexe et humain.

Dans les circonstances, l'OCPM s'est donné comme mission d'aller à la recherche de la plus grande diversité d'opinions possible, tout en portant une attention particulière aux humains au cœur de cette crise : les personnes en situation d'itinérance.

L'Office a déployé une grande démarche de consultation prévoyant différents dispositifs afin d'assurer une participation large et représentative. La commission s'est également rendue sur le terrain afin de récolter des dizaines de témoignages de personnes en situation d'itinérance ou en situation précaires, mais aussi ceux de riverains, de commerçants, de groupes communautaires et d'intervenants et intervenantes de rue.

Malgré la sensibilité du sujet, la démarche a réussi à mettre en lumière des réalités et besoins que la commission a ensuite pu traduire en recommandations concrètes et ancrées dans les expériences vécues par les personnes en situation d'itinérance ainsi que par les acteurs communautaires. À la suite de l'analyse des **910 contributions citoyennes** reçues, dont certaines en format vidéo, audio ou graphique, **la commission a formulé 24 constats, 10 avis ainsi que 22 recommandations.**



Parmi ces dernières, on retrouve notamment : la nécessité de reconnaître pleinement la citoyenneté des personnes en situation d'itinérance, la suspension des démantèlements systématiques des campements, la bonification substantielle du financement des organismes communautaires ainsi que la clarification des rôles et responsabilités et le renforcement de la coordination entre les différents paliers de gouvernement.

Au total, **plus de 3 900 personnes ont été rejointes** lors de la consultation.

## L'impact de la démarche de consultation et du rapport de l'OCPM

### Un nouveau regard sur l'itinérance

À l'été 2025, conformément à la première recommandation du rapport, le conseil municipal a adopté une déclaration réaffirmant que les Montréalaises et les Montréalais en situation d'itinérance sont des **citoyennes et citoyens à part entière**.

Le rapport met en lumière le traitement négatif de l'image des personnes en situation d'itinérance et souligne l'importance de la sensibilisation et de l'éducation afin de favoriser la cohabitation sociale. Un changement notable s'observe dans le traitement médiatique de l'itinérance, désormais présentée comme **une réalité humaine complexe** plutôt que comme un simple problème de cohabitation.

Tout récemment, au début de l'année 2026, la Ville a adopté le **Protocole municipal de gestion de campements**, élaboré en tenant compte de plusieurs recommandations de l'OCPM. Le Protocole privilégie les **relocalisations avec accompagnement** plutôt que les démantèlements et prévoit la possibilité de mettre en place des **zones de tolérance** et de déployer des services dans certains campements.

### Des gestes concrets

Parallèlement, de nombreuses initiatives issues de la Ville, d'autres paliers de gouvernement, du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), du milieu communautaire et d'acteurs privés sont mises en œuvre. Sans pouvoir affirmer qu'elles découlent directement de la consultation, elles s'alignent clairement sur les avis et recommandations du rapport.

À titre d'exemple, la Ville a **triplé le financement des services** en itinérance. Elle a également créé un Groupe d'intervention tactique en itinérance (GITI) afin d'améliorer la cohérence, l'agilité et l'efficacité des interventions sur le territoire.

De plus, de nouvelles ressources ont vu le jour. Celles-ci comprennent des **installations adaptées** à des clientèles spécifiques, notamment les femmes et les Autochtones, répondant ainsi à un important constat du rapport et soulignant également l'importance de favoriser des ressources adaptées à des clientèles spécifiques.



# Entrepôt Van Horne

ARRONDISSEMENT : PLATEAU-MONT-ROYAL

Activités de consultation en 2025  
Rapport publié en décembre 2025

**En chiffres**

- 331 contributions citoyennes
- 55 participations en salle
- 504 participations en ligne
- 890 personnes rejointes

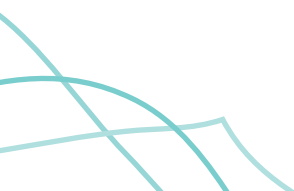
Véritable repère emblématique du paysage montréalais depuis 1924, l'entrepôt situé au 1, avenue Van Horne se retrouve au cœur d'un projet appelé à le faire renaître.

Le 25 août 2025, l'OCPM a été mandaté pour consulter la population sur le projet de règlement encadrant la transformation du bâtiment de sept étages, ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment qui y serait jumelé. On y retrouverait notamment désormais des espaces créatifs et des ateliers d'artistes abordables, un lieu de diffusion artistique, un hôtel de 120 chambres ainsi que des commerces, restaurant et café.

Lors de la démarche, il est rapidement apparu qu'il existait toujours un profond attachement de la communauté locale envers le bâtiment érigé par Wilfrid Duquette, il y a de cela un peu plus de 100 ans. En effet, la démarche a permis de rejoindre **890 personnes** et de générer un peu **plus de 330 contributions citoyennes** lors de la période d'expression des opinions et de l'atelier participatif.

Bien que des préoccupations aient été soulevées, les contributions recueillies témoignent d'une réception globalement favorable du projet. D'abord parce qu'il permettrait de redonner vie à cet important vestige industriel, mais aussi pour la mixité des usages proposés. La population locale a également souligné l'évolution du projet au fil des différentes étapes du processus de consultation, saluant cette deuxième version qui respecte davantage le patrimoine architectural du bâtiment. Ceci dit, plusieurs ont déploré l'absence de logement social.

La commission a formulé **10 recommandations**, dont celle d'adopter le projet de règlement en y intégrant tous les ajustements apportés au cours du processus de consultation.





## L'impact de la démarche de consultation et du rapport de l'OCPM

Bien que le suivi formel de l'Arrondissement soit encore attendu, l'OCPM note une ouverture à donner suite aux préoccupations exprimées par la population dans son rapport. Afin d'assurer la meilleure intégration possible de ces préoccupations, l'OCPM a participé à des rencontres d'accompagnement avec les responsables du dossier au niveau de l'Arrondissement.



## Les terrains Nordelec

En février 2024, l'OCPM a déposé son rapport de consultation portant sur les Terrains Nordelec. Elle portait sur deux projets de règlement – l'un modifiant le plan d'urbanisme quant aux limites de hauteur et de densité des immeubles Le Nordelec, situés à Pointe-Saint-Charles dans l'arrondissement du Sud-Ouest ; l'autre autorisant au propriétaire Allied Properties, l'insertion de nouveaux bâtiments sur le site.

La démarche de consultation avait permis de constater que, tout en étant favorables à la densification du site, la grande majorité des intervenants s'opposaient au projet et à l'encadrement réglementaire proposés, à moins que de nombreuses précisions et modifications n'y soient apportées.

Parmi ses recommandations, la commission demandait de :

- préciser les intentions réelles du développeur quant à la part de logements et d'espaces de bureau envisagée dans les nouvelles constructions;
- limiter la hauteur de celles-ci à 25 m au lieu des 43 m prévus pour préserver le caractère monumental du Nordelec dans le paysage du quartier, et appuyer l'ensemble des transformations au site sur sa mise en valeur patrimoniale;
- déterminer les types de commerces autorisés de façon à limiter les nuisances pour les résidents et ne pas faire concurrence à la rue du Centre, l'artère commerciale à proximité;
- en accord avec les objectifs municipaux, restreindre l'accroissement du trafic véhiculaire généré par le projet dans le secteur, de même que les risques pour la sécurité des piétons.

## L'impact de la démarche de consultation et du rapport de l'OCPM

À l'exception de la limite de hauteur, établie à 43 m pour réduire l'empreinte au sol des nouvelles constructions et maximiser le verdissement dans les espaces dégagés, **les règlements adoptés respectent dans une large mesure les recommandations** de la commission. En effet, des normes et de critères plus précis y ont été ajoutés afin, entre autres, de **préserver les vues sur l'édifice patrimonial et d'harmoniser l'architecture** des nouvelles constructions avec celui-ci, de développer une offre commerciale respectueuse de la quiétude des résidents et de l'offre existante sur la rue du Centre, et de limiter l'ajout de cases de stationnement et les accès véhiculaires à celles-ci.

# Rayonnement



Au-delà des activités qu'il déploie pour ses mandats de consultation, l'OCPM se doit d'être présent sur le terrain tout au long de l'année, là où les idées se rencontrent et se transforment.

Cette présence active lui permet de mieux faire connaître son rôle et ses spécificités tout en mettant en valeur l'importance de la démocratie participative et les règles de l'art en la matière. Ces échanges avec divers publics lui permettent d'améliorer ses pratiques en fonction des besoins exprimés, en plus d'élargir le bassin d'acteurs qui pourront être éventuellement mobilisés pour contribuer à des démarches de consultation.

En outre, en consolidant des relations de long terme et en multipliant les ancrages auprès d'acteurs et de publics variés, l'Office affirme sa volonté de faire vivre la participation dans des espaces complémentaires — universitaires, communautaires et citoyens.

## Poursuivre le dialogue avec la communauté universitaire

L'OCPM poursuit ses efforts de transmission des connaissances en allant à la rencontre des étudiantes et étudiants de différentes universités. Philippe Bourke, président de l'Office, et Marc-André Lapointe, analyste, ont présenté le rôle et les mandats de l'OCPM et échangé sur les enjeux liés à la participation publique dans le cadre de cours portant sur la gestion de l'environnement à l'UQAM, sur les fondements et enjeux environnementaux à l'Université de Sherbrooke et sur les politiques publiques à l'ÉNAP. À l'Université de Montréal, ils ont aussi été invités dans un cours sur la gestion des parties prenantes et dans un autre portant sur la théorie de la planification et de l'urbanisme.



## Élargir la participation citoyenne : l'approche « aller vers »

Pour entrer en contact direct avec les citoyennes et citoyens, l'OCPM multiplie les initiatives et adopte l'approche « aller vers », une posture proactive et relationnelle qui consiste à aller à la rencontre de publics que l'on entend moins dans la sphère publique afin de renforcer une mobilisation citoyenne plus large, inclusive et représentative de la diversité des voix.

Dans cette perspective, même en dehors du cadre de ses mandats de consultation, l'OCPM a tenu des kiosques d'information lors d'événements organisés par le milieu communautaire, notamment à deux reprises au Festival des saveurs interculturelles de Saint-Michel, ainsi qu'au Forum des Ami-es des parcs.

L'OCPM a également contribué à la diffusion des savoirs en offrant un cours à l'UPop (Université populaire), dans le cadre de la série « Réinventer la démocratie locale : outils et pratiques innovantes », en octobre 2025.

À l'occasion de l'École d'été Transition en commun – Rupture(s), l'OCPM a créé l'atelier « Débattre pour transformer la ville ». Cette activité a réuni un public engagé sur les enjeux de transition socioécologique autour d'un jeu de rôle simulant une consultation publique sur la piétonnisation d'une rue. L'atelier a permis de mettre en lumière les défis que pose la conciliation entre les différents points de vue et les usages variés d'un lieu, et de familiariser les participants avec le fonctionnement des commissions, ainsi qu'avec le rôle et les pratiques de l'Office. Cette activité a notamment contribué à la création de nouveaux liens avec des acteurs de la société civile.

## Célébrer la contribution du milieu du patrimoine

Afin de souligner le 50e anniversaire de l'organisation Héritage Montréal, l'OCPM ne s'est pas contenté d'assister à l'un des événements de célébration. L'Office a saisi l'occasion de souligner l'engagement exceptionnel de cette organisation à la vie démocratique montréalaise en brochant un portrait des contributions reçues dans le cadre de ses consultations publiques portant sur les enjeux de patrimoine. L'analyse qui en a découlé a permis de mettre en valeur l'apport d'Héritage Montréal à travers les démarches de l'OCPM pour alimenter la réflexion collective sur ces enjeux.



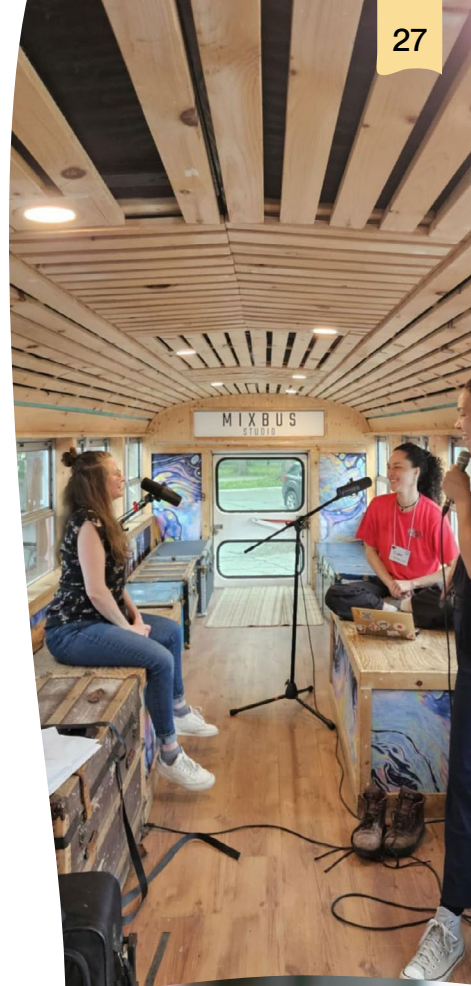
## S'ancrer et rayonner : collaborations et visibilité au FSMI

À Montréal, du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin 2025, le Forum social mondial des intersections (FSMI), porté par l'organisme Katalizo, a réuni des acteurs issus de cultures et de milieux variés autour d'un objectif commun : favoriser des changements systémiques en croisant perspectives, savoirs et espoirs. L'événement visait à décroiser les milieux d'action et à tisser des liens intergénérationnels et transnationaux, du local au global, dans le cadre d'une programmation d'activités autogérées centrées sur les intersections entre de grandes thématiques.

À titre d'organisation partenaire, l'OCPM a contribué aux rencontres de travail et aux comités de programmation et de logistique, et a réalisé plusieurs activités publiques. En cherchant à croiser démocratie, politiques publiques et inclusion sociale, l'Office a permis à plus de 60 participants d'assister à un panel composé de partenaires institutionnels et communautaires : Paroles d'excluEs, le Bureau des commissaires de la Ville de Montréal et l'Institut du Nouveau Monde.

Avec le soutien du studio mobile Mixbus présent lors de l'événement d'ouverture au parc La Fontaine, l'OCPM a aussi coordonné et a coanimé l'enregistrement d'un balado avec des citoyennes et citoyens recrutés spontanément afin de discuter de participation publique et d'inclusion. Enfin, l'OCPM a tenu un kiosque de maquillage pour enfants lors de la clôture de l'événement, ce qui a permis d'engager la discussion avec les parents.

Ces activités ont renforcé la visibilité de l'OCPM dans des espaces interculturels et intergénérationnels, favorisant des rencontres directes avec des publics variés, dont des jeunes. Elles ont permis de mieux faire connaître les pratiques de l'OCPM et les retombées de ses consultations grâce à des échanges croisés avec des partenaires clés. Ces actions contribuent à nourrir des liens avec des organismes communautaires et à élargir les réseaux de l'OCPM.





Colloque de la Relève de Villes Régions Monde - avril 2025. Crédit photo : Salomé Vallette

## **Mini-consultations : chantier référendaire en urbanisme, l'Office dépose une opinion**

En réponse au chantier gouvernemental lancé en 2024 sur la consultation et l'approbation référendaire en urbanisme, l'OCPM a participé à une activité de réflexion à ce sujet dans le cadre du Colloque de la Relève de Villes Régions Monde en avril 2025. L'OCPM a également participé au Forum en matière de consultation et d'approbation référendaire : une réflexion collective pour repenser la participation citoyenne, qui s'est déroulé au mois de juin à Québec. En parallèle, afin de poursuivre sa propre réflexion, l'OCPM a tenu en mai 2025 trois ateliers participatifs (en présentiel et en ligne) afin de recueillir des points de vue citoyens pour soutenir sa contribution formelle au ministère. Les ateliers permettaient de situer le contexte, d'assurer une compréhension commune des mécanismes en place et de discuter des changements possibles. L'objectif était d'écouter différentes perspectives et de réfléchir au rôle des citoyennes et citoyens dans les décisions d'urbanisme avec les personnes directement concernées, sans rechercher de consensus.

Cette démarche a fait émerger des attentes claires sur les besoins : information complète en amont, rétroaction structurée après coup, dispositifs inclusifs pour rejoindre un public plus large. Dans sa contribution, l'OCPM recommande de bonifier l'étape de consultation (mobilisation, séance animée par un tiers neutre, période d'expression inclusive, retour formel à la population) et d'ajouter une étape de concertation afin de favoriser la bonification des projets plutôt qu'une logique binaire d'acceptation ou de rejet des projets.

À travers cette prise de position, l'OCPM réaffirme ses principes fondamentaux de transparence et d'indépendance, et valorise la recherche d'acceptabilité sociale par un débat public sain permettant de bâtir des ponts entre citoyennes et citoyens, élues et élus, administrations publiques et promoteurs.

# Données financières



Encore cette année, l'OCPM a démontré sa capacité à gérer rigoureusement ses ressources. Avec l'adoption de son cadre de gouvernance, l'Office s'est doté de nouveaux outils de gestion budgétaire afin de mieux prévoir et suivre les dépenses. L'Office s'assure de suivre et de respecter les encadrements administratifs de la Ville. Enfin, des rencontres sont organisées régulièrement avec une conseillère budgétaire de l'équipe du Service des finances afin de suivre et de faire le point sur le budget.

L'année 2025 a démarré en trombe avec la clôture de plusieurs mandats débutés en 2024. Toutefois, un seul nouveau mandat a été réalisé entièrement en 2025. Cette situation s'explique notamment par la période électorale à l'automne 2025, qui a fait en sorte que l'Office n'a tenu qu'une seule consultation à l'automne.

Pour l'exercice financier, l'Office affiche donc un surplus budgétaire de près de 1 M\$ par rapport au budget original. Ceci s'explique tout d'abord par une saine gestion des ressources, ainsi que par une baisse du nombre de nouveaux mandats, notamment en raison de la campagne électorale. Ce surplus a permis à l'OCPM de contribuer à l'exercice d'équilibrage budgétaire de la Ville et d'appuyer le Service de la culture. Enfin, l'Office a procédé au transfert permanent du montant de son loyer au Service de la stratégie immobilière, qui a repris la responsabilité du bail.

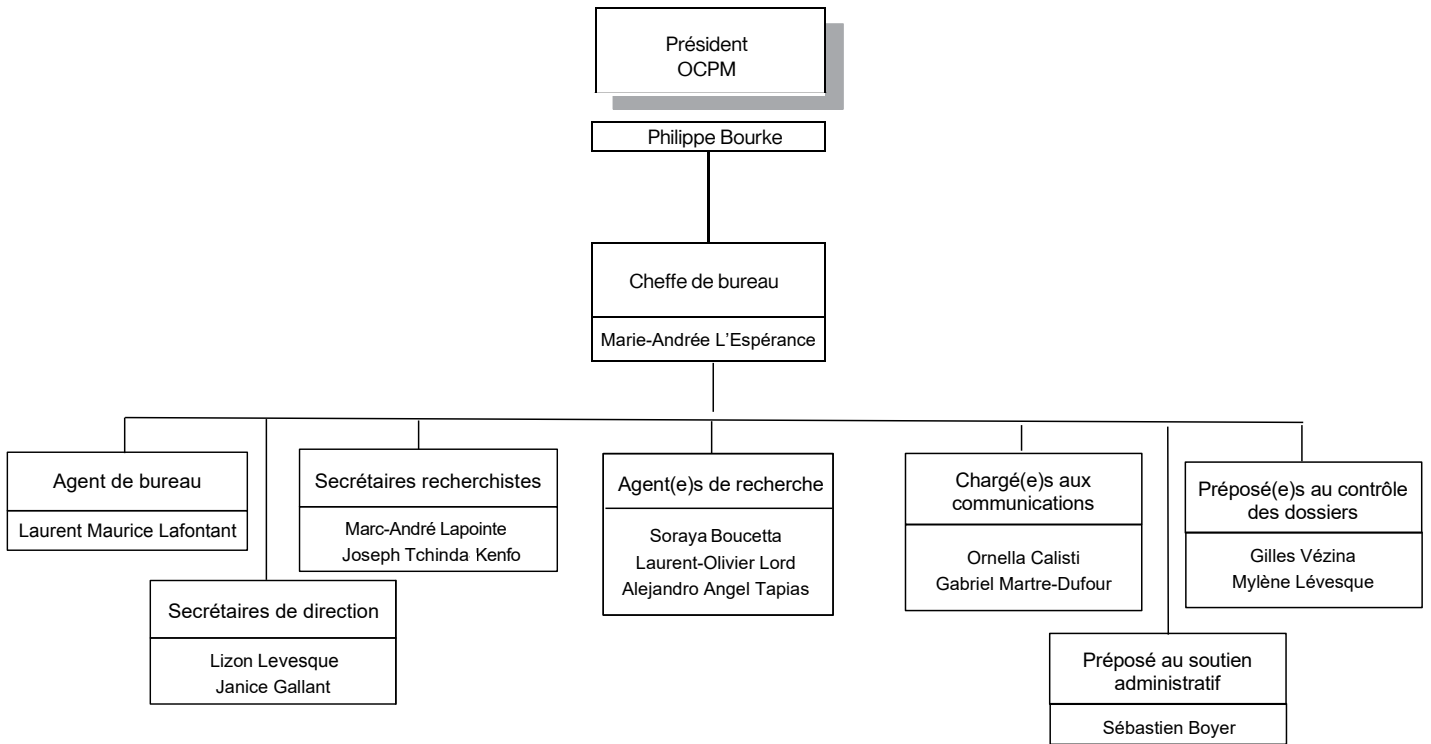
## Répartition des dépenses 2025\*

-Montants en milliers de dollars

<b>Budget 2025</b>	<b>3 095,6</b>
Rémunération et avantages sociaux	1 458,7
Administration et affaires courantes	130,8
Consultations	
Honoraires de commissaires	225,6
Activités et logistiques	145,9
Communications	36,9
Production de rapports	99,6
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 097,4</b>
<b>Excédent</b>	<b>998,2</b>

\*Voir l'annexe 2 pour l'analyse des résultats par postes budgétaires produite par le Service des finances de la Ville de Montréal.

# Annexe 1 – Organigramme



## Annexe 2 - Résultats 2025

### ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT- ANALYSE DES RÉSULTATS 2025\*

- Montants en milliers de dollars

Charges de fonctionnement	Réel 2025	Budget modifié 2025
Rémunération et cotisations de l'employeur	1 448,7	1370,1
Transport et communications	80,2	80,4
Services professionnels	334,5	387,3
Services techniques et autres	184,4	352,1
Location, entretien et réparation	26,1	40,9
Bien durables et non durables	13,5	34,5
Autres objets de dépenses	10	10
<b>TOTAL - charges de fonctionnement</b>	<b>2 097,4</b>	<b>2 275,3</b>

\*Reddition de comptes 2025 présentée par le Service des finances de la Ville de Montréal par objets comptables.

## Annexe 3 - Liste des commissaires

Richard Adam  
Bruno Bergeron  
Éric Cardinal  
Danielle Casara  
Karine Casault  
Lorène Cristini  
Habib El-Hage  
Ariane Émond \*  
Hélène Finn  
Pierre Gauthier  
Christian Giguère  
Judy Gold \*  
Ahmed Hamila

David Hanna  
Jacques Internoscia  
Denis Leclerc  
Marie Claude Massicotte  
Coumba Ngom  
Luba Serge  
Francine Simard  
Mikael St-Pierre  
Monique Tessier  
Martin Thiboutot  
Stéphanie Yates  
Nathalie Zinger

*Les notes biographiques des commissaires se retrouvent sur notre site Internet.*

*\* À noter que ces commissaires ont vu leur mandat se terminer durant l'année 2025.*

## Annexe 4 - Liste du personnel et collaboratrices

### Le personnel

Pour appuyer les commissaires dans la préparation et la tenue des consultations ainsi que dans la rédaction des rapports, l'Office a mis en place une structure administrative.

### Employés en 2025

Philippe Bourke, président  
Marie-Andrée L'Espérance, cheffe de bureau  
Alejandro Angel Tapias, agent de recherche  
Soraya Boucetta, agente de recherche  
Sébastien Boyer, préposé au soutien administratif  
Ornella Calisti, chargée aux communications  
Janice Gallant, secrétaire de direction  
Laurent Maurice Lafontant, agent de bureau  
Marc-André Lapointe, secrétaire recherchiste  
Lizon Levesque, secrétaire de direction  
Mylène Lévesque, préposée au contrôle des dossiers  
Laurent-Olivier Lord, agent de recherche  
Gabriel Martre-Dufour, chargé aux communications  
Joseph Tchinda Kenfo, secrétaire recherchiste  
Gilles Vézina, préposé au contrôle des dossiers

### Collaboratrices

Raphaëlle Aubin, graphiste  
Caroline D'Auteuil, productrice  
Bianca Gervais, consultante  
Éva Mascolo-Fortin, révision linguistique





## **PRODUCTION**

### **Coordination de la rédaction**

Philippe Bourke

### **Collaboration**

Ornella Calisti

Marie-Andrée L'Espérance

Gabriel Martre-Dufour

### **Révision**

Éva Mascolo-Fortin

### **Photographies**

Sylvie Trépanier

Bianca Diorio

Catherine Lefebvre

Mona Caissy

### **Conception graphique**

Raphaëlle Aubin

Dépôt légal - Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2026

Dépôt légal - Bibliothèque et archives, Canada 2026

ISBN 978-2-925161-63-9 (imprimé)

ISBN 978-2-925161-64-6 (PDF)

Version électronique disponible en ligne : [ocpm.qc.ca](http://ocpm.qc.ca)

# OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

## Mission

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux différentes compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire, et à tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

## Mandat

En vertu des articles 83 et 89 de la Charte de la Ville de Montréal, l'OCPM est chargé de tenir des consultations publiques sur les mandats qui lui sont confiés, en fonction des critères stipulés à la Charte, par le conseil municipal, d'agglomération ou par le comité exécutif. Il est aussi mentionné que l'Office doit faire la promotion des meilleures pratiques de consultation publique, notamment auprès des instances de la Ville, en plus de proposer des règles visant à encadrer ces consultations.

**[ocpm.qc.ca](http://ocpm.qc.ca)**

Office de consultation publique de Montréal  
1550, rue Metcalfe, bureau 1414  
Montréal (Québec) H3A 1X6  
Téléphone : 514 872-3568

